

L'ÉQUIPE MUNICIPALE VOUS INFORME !



Après un printemps, long, gris laissant place à une mélancolie certaine, l'été tant attendu est arrivé ou presque tant la météo du mois de juin n'a pas tenu ses promesses. Avec les beaux jours, les jolies fleurs s'épanouissent mais également les mauvaises herbes.

Les collectivités ne seront plus autorisées à utiliser de produits phytosanitaires à partir de janvier 2017. Dans un objectif de protection de l'environnement, le Conseil

Municipal avait décidé de passer au « 0 phyto » dès l'an passé. Ceci implique un surcroît de travail pour les services techniques dont nous ne souhaitons pas augmenter les effectifs, afin d'éviter une éventuelle incidence sur la fiscalité.

Donc, petit rappel, il appartient à tout un chacun d'entretenir le trottoir ou les bordures devant son domicile et de procéder à l'élagage des plantations.

De même façon, l'entreposage des bacs de déchets sur les trottoirs ou de sacs pour travaux n'est pas autorisé.

Nous comptons donc sur la bonne volonté de tous pour entretenir les abords de sa propriété.

Il nous faudra changer de regard et développer une autre vision du végétal dans notre village et accepter la végétation spontanée qui peut aussi avoir son charme et son intérêt écologique.

La période estivale verra la fin des travaux de rénovation des façades et de l'aménagement du parc de la mairie permettant un accueil conforme aux normes pour les personnes à mobilité réduite.

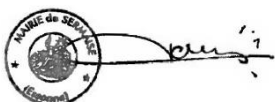
Je me fais l'interprète du Conseil Municipal pour souhaiter à chacune et à chacun un bon été plein de repos et d'activités enrichissantes.

La conclusion de mon édito ne sera pas identique à celui que j'avais écrit avant la tragédie de Nice.

En effet comment pour un élu local passer sous silence un tel acte de barbarie, un de plus. Nous devons être solidaires entre tous et lors du prochain conseil municipal, nous ferons une minute de silence en mémoire à tous ces morts de la bêtise et du fanatisme.

A bientôt,
Bonnes vacances à tous.

Pascal JAVOURET
Votre Maire



DATES À RETENIR

3 SEPTEMBRE 2016

FORUM DES ASSOCIATIONS

de 9h à 12 h30 & 14h à 18h à la Grange

Organisé par la Municipalité

Renseignements : 06 12 80 18 60

17 SEPTEMBRE 2016

APRES-MIDI SECURITE

Organisé par les enfants du CME

Renseignements : 06 80 71 13 62

18 SEPTEMBRE 2016

8ème FESTIVAL DES MÉTIERS D'ART

Organisé par BVS

Renseignements : 06 27 00 75 16

25 SEPTEMBRE 2016

CONCOURS DE PÉTANQUE

Organisé par le Comité des Fêtes

Renseignements : 07 64 08 61 35

1 OCTOBRE 2016

BOURSE PUERICULTURE D'AUTOMNE

Organisée par Ensemble Petits & Grands

Renseignements : 06 48 55 57 22

2 OCTOBRE 2016

CONCERT

Organisé par la Municipalité

Renseignements : 06 67 83 23 68

9 OCTOBRE 2016

TOURNOI DE BELOTE

Organisé par le Comité des Fêtes

Renseignements : 07 64 08 61 35

5 NOVEMBRE 2016

THÉ DANSANT

Organisé par le Comité des Fêtes

Renseignements : 07 64 08 61 35

11 NOVEMBRE 2016

COMMÉMORATION ARMISTICE

Organisée par la Municipalité

Renseignements : 01 64 59 82 27

PARTICIPATION COMMUNALE AU TRANSPORT DES ELEVES ET ÉTUDIANTS

Les membres du Conseil Municipal ont décidé à la majorité, de prendre en charge une partie des frais de transports supportés par les familles demeurant sur la Commune de SERMAISE et dont les enfants sont scolarisés en établissement secondaire à DOURDAN et les dérogations pour les options non enseignées dans les établissements de DOURDAN. Les membres du Conseil Municipal décident également de prendre en charge une partie des frais de transport au-delà des études secondaires en France métropolitaine pour les étudiants et les jeunes en contrat d'apprentissage.

Le montant de la participation communale pour les cartes de transport IMAGINE R est fixé à 85 € pour l'année 2016/2017. Le montant sera déduit du montant à payer par les parents, la commune ayant mis en place un partenariat « tiers payant » avec Imagine R. Le montant de l'aide versée par la Commune sera également de 85 € pour les bénéficiaires de la carte scolaire bus « Ligne régulière » (ex Optile).



En ce qui concerne les autres titres de transport, le montant de cette prise en charge sera jusqu'à concurrence de 85 € pour les élèves de moins de 21 ans à la date du 1er septembre 2016. Les parents règlent la totalité de la facture et doivent présenter un justificatif (transporteur. SNCF. Air France ...) en mairie.

PARTICIPATION DES PARENTS POUR LE TRANSPORT COMMUNAL

Le Conseil Municipal a reconduit, pour l'année 2016/2017, la participation financière pour les enfants empruntant le car scolaire communal, qui reste donc inchangée. La participation financière demandée aux parents est fixée de façon forfaitaire par an :



à 32 € par an	pour 1 enfant
à 28 € par an et par enfant	pour 2 enfants
à 23 € par an et par enfant	pour 3 enfants et plus

Lors de l'inscription de l'enfant à l'école, les parents joindront un chèque avec la fiche renseignement transport.

TARIF DE LA RESTAURATION SCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

Le Conseil Municipal a décidé à la majorité d'augmenter les tarifs de la restauration scolaire pour la prochaine année scolaire 2016/2017 (ils étaient restés inchangés l'année dernière), dans une fourchette de 0,49% à 2,75% pour les quotients existants (le prestataire ayant augmenté sa prestation de 2.75% en suivant la règle indiciaire prévue au contrat). Il a été également décidé de créer deux tranches supplémentaires de quotient et d'augmenter le tarif extérieur ainsi que celui du tarif majoré pour les repas non-inscrits.

	2016/2017
Quotient de 0 à 154 euros	0,49 €
Quotient de 155 à 365 euros	2,13 €
Quotient de 366 à 500 euros	2,76 €
Quotient de 501 à 590 euros	2,78 €
Quotient de 591 à 700 euros	3,85 €
Quotient de 701 à 950 euros	4,06 €
Quotient > ou - à 951 euros	4,20 €
Enfants extérieurs à la commune	4,40 €



La facturation s'établira au mois, avec application du quotient familial.

Le calcul du quotient familial s'effectue de la façon suivante : revenu brut global divisé par douze, divisé par le nombre de personnes vivant au foyer. **A défaut de présentation de la déclaration de revenu avant le 30 septembre, il sera appliqué la dernière tranche.**

Le tarif majoré pour les repas non-inscrits sera appliqué pour tout repas non-inscrits 48 H avant la date de la prestation. Son montant est de 6 €.

Les parents ont la possibilité de modifier leurs réservations (changement, suppression ou ajout de repas) **48 heures calendaires à l'avance, hors week-end, impérativement AUPRES DE LA MAIRIE, soit par mail à mairie.sermaise@wanadoo.fr, soit par courrier uniquement. Aucune modification ne sera prise en compte par téléphone.**

Tout repas manqué prévu et non-annulé dans ce délai de 48 H avant la date de la prestation sera facturé au tarif habituel. A partir du 2^{ème} jour d'absence pour motif médical, et **uniquement sur présentation d'un certificat médical, remis dans les 24 H suivant son établissement**, les repas ne seront pas facturés.

TARIF DE L'ETUDE SURVEILLEE – ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

Le conseil municipal rappelle que cette activité est assurée par le corps enseignant. Une indemnité mensuelle sera versée aux enseignants qui assurent l'étude surveillée sur la base du taux horaire en vigueur pour l'année 2016/2017.

La participation financière demandée aux parents est fixée de façon forfaitaire à 32,00 € par mois et par enfant.

Le recouvrement s'effectue chaque mois et l'application du quotient familial ne se fait pas pour ce service.



TARIF DU T.A.P (Temps d'Accueil Périscolaire) POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

Le tarif du TAP (Temps d'Accueil Périscolaire) reste inchangé par rapport à l'année 2015/2016, L'équipe municipale ayant décidé de le reconduire à l'unanimité.



Le tarif du T.A.P pour l'année scolaire 2016/2017 sera le suivant : 0,75 € / jour pour les enfants inscrits, l'inscription se faisant mensuellement.

Pour tout enfant non inscrit au moins 48h à l'avance, le tarif sera le suivant : 2,00 € / jour.

Toute prestation TAP manquée, prévue et non-annulée dans un délai de 48 H avant la prestation, sera facturée au tarif habituel.

A partir du 2^{ème} jour d'absence pour motif médical et **uniquement sur présentation d'un certificat médical remis dans les 24 H suivant son établissement**, la prestation ne sera pas facturée. Le Conseil Municipal informe qu'un goûter est offert et sera servi pendant le T.A.P (Temps d'Accueil Périscolaire) de 16h00 à 16h30.

TARIF DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

Les tarifs de la garderie ont été légèrement augmentés par rapport à l'année 2015/2016 (ils étaient restés inchangés l'année dernière) et votés comme suit par le Conseil Municipal.

La méthode de facturation s'établira en nombre de garderies par semaine, comme l'année dernière. Les modalités de paiement sont au mois, à terme échu et la participation forfaitaire est due dès la prise en charge de l'enfant.

TARIF MATIN ET SOIR			
1 garderie /sem. 4,40 €	2 garderies/sem. 6,90 €	3 garderies/sem. 8,90 €	4 garderies/sem. 10,90 €

TARIF MATIN ET SOIR				
5 garderies/sem. 13,20 €	6 garderies/sem. 14,70 €	7 garderies/sem. 16,30 €	8 garderies/sem. 17,90 €	9 garderies/sem. 19,30 €

PROJET DE FUSION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'EAU POTABLE

Le conseil municipal approuve l'arrêté n°2016-PREF.DRCL/n°275 du 27 Avril 2016 portant projet de fusion du Syndicat Intercommunal pour l'adduction de l'eau potable dans la région d'Angervillers, du Syndicat Intercommunal des eaux de La Venelle, du Syndicat Intercommunal des eaux du Roi, du Syndicat Intercommunal des eaux de Souzy la Biche, Mauchamps, Torfou et Chauffour les Etréchy, dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale.

MOTION PORTANT SUR LE TRAITE DE LIBRE ECHANGE APPELE TAFTA

La Commission Européenne négocie actuellement un accord de libre-échange : le Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement (PTCI) ou (Trans Atlantic Free Trade Agreement – TAFTA en anglais) avec les États-Unis. Il vise à instaurer un vaste marché de libre échange dérégulé : le Grand Marché Transatlantique (GMT).

Le champ d'application du TAFTA sera très vaste, il s'agit en réalité d'harmoniser les normes existantes en facilitant l'accès réciproque des entreprises européennes et américaines aux marchés grâce notamment à une harmonisation des barrières tarifaires et non tarifaires, dont les normes en vigueur, mais aussi un meilleur accès aux marchés publics.

Dans ce contexte, il est absolument indispensable de garantir le maintien du cadre réglementaire national et européen en matière d'environnement, de culture, d'éducation, de santé, de protection des travailleurs et des consommateurs.

C'est pourquoi vos élus réunis en Conseil Municipal le 2 juin 2016 se sont déclarés en vigilance TAFTA et ont voté une motion (Le texte intégral de cette motion qui explique bien les enjeux figure in extenso sur les panneaux d'affichage ou sur le site), à défaut de pouvoir estimer les bénéfices nets attendus du projet d'accord transatlantique, faute d'études d'impact fiables et sérieuses.

La commune de Sermaise (91) :

➤ Réaffirme son attachement au modèle social, environnemental et culturel européen, qui a conduit l'Union européenne à faire des choix parfois très différents de ceux des États-Unis d'Amérique en matière de normes. C'est le cas par exemple en ce qui concerne le droit du travail (règles de l'OIT), l'agriculture (produits d'origine, OGM, poulets chlorés, bœufs aux hormones...), la culture (diversité culturelle et linguistique), l'énergie (gaz de schistes) ou encore l'environnement (protection de la biodiversité, réduction des gaz à effets de serre) et les services publics aussi essentiels que la santé, les services sociaux, l'éducation, la culture, la défense et d'autres,

➤ défend ainsi le principe d'une indispensable garantie d'un haut niveau de protection de l'environnement, le respect du principe de précaution et la garantie d'une non remise en cause de nos préférences collectives en matière de santé et de sécurité alimentaire, d'environnement, d'éthique, et d'agriculture en préservant la capacités des États et des collectivités territoriales à maintenir des services publics, à protéger les droits sociaux, à garantir la protection sociale, à maintenir des activités associatives, sociales et culturelles préservées du marché ou encore à investir dans des secteurs d'intérêt général comme la transition énergétique.

➤ Estime à ce titre que les enjeux sociétaux ne doivent pas se voir subordonnés aux enjeux commerciaux,

➤ affirme que toute tentative de remise en cause par un éventuel accord de ces normes ou tout affaiblissement du cadre réglementaire national ou européen en matière d'environnement, de santé, de protection des travailleurs et des consommateurs, qui protègent les citoyens européens ainsi que des pans cruciaux de notre économie et émanent de leur volonté souveraine, serait inacceptable,

➤ Émet des réserves sur le déroulement des négociations en cours sur ce Partenariat transatlantique marqué par l'absence de contrôle démocratique et de débat public. Cette opacité dans laquelle cette négociation est menée tient les citoyens à l'écart et soulève de légitimes inquiétudes chez nos concitoyens et pays voisins. Compte tenu des enjeux, Il est inconcevable que les élus de la République n'aient pas un accès libre aux textes relatifs à cette négociation.

➤ Demande de ce fait un moratoire sur les négociations de ce traité et la diffusion publique et immédiate de l'ensemble des textes relatifs aux négociations du TAFTA,

➤ Exige l'ouverture d'un grand débat national aussi bien à l'Assemblée qu'au Sénat et impliquant l'ensemble des collectivités locales et des citoyens afin qu'ils adoptent une position commune sur ce traité transatlantique pour contribuer à un débat national impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales et associatives, des organisations socioprofessionnelles et des populations.

- Demande aux instances françaises chargées de ratifier ce traité, le Chef de l'Etat, le gouvernement ainsi que l'Assemblée nationale, de s'y opposer et au Parlement européen d'apposer son veto si ce traité ne devait pas être protecteur des citoyens européens et remettait en question le cadre réglementaire en matière d'environnement, de santé, de diversité culturelle et linguistique, de protection des citoyens,
- Manifeste son opposition, en l'état, à ce traité TAFTA dont l'objectif affiché vise avant tout la dérégulation, la marchandisation du monde et l'amplification de la concurrence et se déclare commune en vigilance TAFTA.

LES BREVES D'ACTUALITÉ

FLEURISEMENT DE LA COMMUNE



Depuis de nombreuses années, la municipalité de Sermaise est attentive au fleurissement de notre commune. Nous sommes persuadés que cela participe à notre cadre de vie et au plaisir d'habiter à Sermaise.

Malheureusement, nous continuons à constater des dégradations dans les massifs plantés et des vols de plantes. Ces incivilités ruinent les efforts des employés communaux et finissent par grever les finances communales. **Nous demandons aux Sarmates d'être vigilant et de nous signaler tout comportement inadapté sur ce sujet.**

APRES-MIDI SECURITE ORGANISEE PAR LES ENFANTS DU CME

Le Conseil Municipal des Enfants organise un après-midi autour de la SECURITE, le 17 Septembre 2016 de 14H00 à 18H00 à la Grange de Sermaise. Les enfants du CME présenteront des boites vides de produits dangereux (produits ménagers, médicaments, ...)

Cinq ateliers différents vous seront ainsi proposés :

- Les gestes de premiers secours (Pompiers),
- Prévention des cambriolages et sécurité routière (Gendarmes),
- Tous les risques ménagers (Compagnie d'assurance),
- Démystification des relations avant et après une intervention (Mme Dartevelle),
- Reconnaître les champignons (Professeur d'université)

Cette manifestation sera organisée pour TOUT LE MONDE... Enfants / Parents / Grands parents...

Date importante à porter dans vos calendriers, venez nombreux.



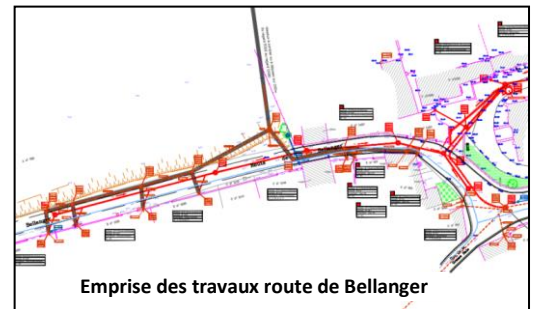
TRAVAUX SIBSO



Travaux d'assainissement en

2016 : En 2016, le S.I.B.S.O. poursuit sa démarche de rénovation et de réhabilitation des réseaux d'assainissement et interviendra de nouveau sur la commune de Sermaise. Les travaux sont prévus de début Juillet à fin Octobre 2016.

Les secteurs concernés seront la place de l'Eglise et la route de



Bellanger. La commune s'associera à cette opération en réalisant des travaux de déconnexion de ses eaux pluviales du réseau d'eaux usées.

Cette opération permettra d'améliorer le taux de desserte de la commune, de renouveler les réseaux situés route de Bellanger et de supprimer les apports d'eaux de pluies et de nappe dans les réseaux.

LE RECENSEMENT MILITAIRE

QUI ? Tous les jeunes, filles et garçons âgés de 16 ans.

OÙ ? A la mairie du domicile.

POURQUOI ? Pour vous inscrire en vue de permettre votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté.

Ce recensement permet également votre inscription d'office sur les listes électorales et vous sera demandé lors d'inscriptions aux examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Une attestation vous sera délivrée par la Mairie.



NOS AMIS LES ANIMAUX



Les propriétaires d'animaux domestiques doivent veiller à ne pas salir les lieux publics et trottoirs, notamment par les déjections canines.

En cas de déjections sur la voie publique, les propriétaires des animaux concernés veilleront à utiliser tout moyen à leur convenance pour rendre l'espace public propre.

STATIONNEMENT DANS LES RUES DE LA COMMUNE



AVERTISSEMENT : Les voitures en stationnement gênants ou interdits sur les trottoirs sont en infraction.

Nous vous prions de bien vouloir les déplacer car vous serez susceptibles d'être verbalisés par la Gendarmerie de Saint-Chéron.

